



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Deforestation importée - Orientation écologique - Accords de Paris

Question écrite n° 18279

### Texte de la question

M. Stéphane Trompille alerte M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur la déforestation importée. En 2012, l'Organisation des nations unies a instauré une journée mettant les forêts à l'honneur. Chaque 21 mars est célébrée la journée internationale des forêts. En 2017, le ministre de la transition écologique et solidaire annonçait le Plan Climat, à travers lequel le Gouvernement s'engageait à mettre un terme à la déforestation importée d'ici 2020. Deux ans après cette annonce, ce sont quatre organisations œuvrant en faveur de la cause environnementale, et à l'initiative de la pétition l' « Affaire du siècle », soutenue par plus de deux millions de signataires, qui ont déposé un recours contre l'État pour « inaction politique ». Cette accusation, légitimement motivée du fait de la gravité de la situation, se heurte malgré tout à une réalité : le Gouvernement et la majorité parlementaires sont le pied de guerre concernant la question environnementale ! Néanmoins, à l'échelle planétaire, ce sont 13 millions d'hectares de forêts qui disparaissent chaque année, l'équivalent de 2 400 arbres coupés chaque minute. Et pourtant, 80 % de la biodiversité terrestre est abrité dans les forêts. L'expansion agricole, principale cause de la rapidité de la déforestation, nuit à la biodiversité terrestre et entrave les objectifs inscrits dans les accords de Paris, l'objectif étant de capturer 18 millions de tonnes de carbone d'ici 2030, équivalant à une réduction de 28 % à 26 % des émissions de gaz à effet de serre. La déforestation représente 12 % des émissions. Il y a donc une véritable urgence à agir en la matière. *A fortiori*, le 14 février 2019, le même jour du dépôt du recours contre l'État, le Président de la République indiquait que « la meilleure réponse réside dans des actions ». Afin que cette annonce ne soit pas une énième déclaration sans aboutissement, l'action est de mise. À titre d'exemple, d'autres États sont passés à l'acte en luttant activement contre la déforestation rapide. Le Gouvernement australien a annoncé un plan prévoyant l'instauration de 400 000 hectares de forêts supplémentaires dans le pays, soit l'équivalent de 1 milliard d'arbres d'ici 2050. La Chine a pour objectif de construire une véritable « Muraille Verte » par l'instauration de 80 000 km<sup>2</sup> de forêts. L'Inde, également, a fait preuve d'une performance à la hauteur de l'enjeu en plantant 66 millions d'arbres en seulement 12 heures grâce à la mobilisation d'un million et demi de volontaires. Aussi, le Pakistan, à travers un projet initié en 2015, porte l'ambition de planter 10 milliards d'arbres d'ici 2023. Si la France a vu sa surface forestière augmenter ces dernières années, elle demeure encore coupable de déforestation importée dans la mesure où elle importe de nombreuses matières premières et produits transformés liés à la déforestation : bois, huile de palme, caoutchouc, soja, colza, coton. Le coût de tels programmes n'est rien par rapport aux retombées : création de nouveaux emplois et stimulation de la croissance par le développement de l'industrie agroforestière et surtout, respect des objectifs inscrits dans l'accord de Paris, vitaux pour la planète. Il lui demande ainsi les grandes orientations engagées par le Gouvernement dans la lutte contre la déforestation importée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Stéphane Trompille](#)

**Circonscription :** Ain (4<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18279

**Rubrique :** Bois et forêts

**Ministère interrogé :** [Transition écologique et solidaire](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 avril 2019](#), page 2942

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)